

Bruxelles, le 8 décembre 2025
(OR. en)

16400/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0227(COD)**

CADREFIN 361	COEST 889
POLGEN 225	COLAC 214
RELEX 1651	COTRA 50
ACP 131	COWEB 170
DEVGEN 233	MAMA 282
COHOM 191	MOG 144
COHAFA 103	PTOM 26
COAFR 343	ELARG 164
COASI 165	GLOBAL GATEWAY 45

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents (2^e partie)/Conseil

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant "Europe dans le monde"

- *Rapport sur l'état des travaux*

I. INTRODUCTION

1. Le 17 juillet 2025, la Commission a présenté la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant "Europe dans le monde".
2. Cette proposition s'inscrit dans le contexte du paquet relatif au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034. La Commission propose que le futur règlement "Europe dans le monde" intègre et donc remplace un certain nombre d'instruments de financement extérieurs existants¹.

¹ IVCDI – Europe dans le monde, y compris l'AMF, l'IAP III, la facilité pour la Moldavie, la facilité pour l'Ukraine, la facilité pour les Balkans occidentaux et le financement de l'aide humanitaire.

3. Le sous-groupe "Instrument Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel (sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP) a été créé sous la présidence danoise, et chargé d'examiner les dispositions de la proposition ne figurant pas entre crochets. Son mandat a été approuvé par le Coreper le 23 juillet 2025.
4. Les discussions qui ont lieu au sein du sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP sont étroitement coordonnées avec les négociations horizontales menées au sein du groupe horizontal ad hoc sur le CFP ainsi que des sous-groupes "Fonds européen pour la compétitivité" (FEC) et "Partenariats nationaux et régionaux" (PNR) du groupe ad hoc sur le CFP.
5. Les articles et considérants de la proposition figurant entre crochets n'ont pas été examinés par le sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP, mais leur examen a été renvoyé au groupe ad hoc sur le CFP.
6. Par le présent rapport sur l'état des travaux, la présidence souhaite informer le Coreper de l'état d'avancement des discussions.

II. ÉTAT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

7. Sous la présidence danoise, au cours du second semestre de 2025, le sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP s'est réuni douze fois, y compris à mi-parcours, pour dresser un bilan visant à évaluer les méthodes de travail. Le sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP a procédé à un examen approfondi des dispositions de la proposition législative ne figurant pas entre crochets, dans le cadre d'un premier cycle de discussions, qui s'est achevé le 24 novembre. Les délégations ont fait part de leurs premières réactions, ont proposé des modifications oralement et par écrit, et ont eu l'occasion de demander des éclaircissements. Les services de la Commission ont fourni des présentations détaillées sur la proposition législative "Europe dans le monde", ainsi que des informations supplémentaires tant oralement que par écrit (*fiches techniques et présentations*), à la demande des délégations.

8. La présidence danoise a demandé les avis du Comité économique et social européen, du Comité européen des régions et de la Cour des comptes européenne.
9. La présidence danoise entend présenter une première proposition de compromis portant sur l'instrument "Europe dans le monde", y compris ses annexes, le 15 décembre.

III. AVANCEMENT DES TRAVAUX DURANT LA PRESIDENCE DANOISE

10. L'examen approfondi des dispositions ne figurant pas entre crochets a débouché sur un texte de compromis de la présidence traitant des questions soulevées par les délégations. La présidence s'est efforcée d'intégrer, de manière équilibrée et cohérente, dans la proposition de compromis les observations formulées par les États membres et les modifications spécifiques qu'ils ont apportées au texte au cours du premier cycle de discussions, sur la base d'un ensemble clair de principes présentés aux délégations. Ces principes fondamentaux s'articulaient autour du respect du cadre général de la proposition, de l'utilisation de formulations ayant fait l'objet d'un accord, le cas échéant, ainsi que de la recherche d'un équilibre entre les grandes lignes politiques et des formulations plus détaillées et précises.
11. Les délégations auront l'occasion de faire part de leurs premières réactions à la proposition de compromis de la présidence le 15 décembre, au sein du sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP. Ces travaux seront approfondis et poursuivis au cours de la prochaine présidence.
12. Les États membres sont pour une large part favorables à un instrument plus flexible et simplifié. Dans le même temps, les délégations appellent toutes à renforcer le rôle directeur du Conseil, point qui a soulevé des inquiétudes à plusieurs reprises au cours des discussions. Les délégations ont souligné qu'il fallait trouver le juste équilibre entre flexibilité et prévisibilité. Du fait de la fusion de plusieurs instruments actuels, certaines délégations souhaitent voir augmenter la visibilité des pays concernés par l'élargissement ainsi que de l'importance du rôle que joue l'aide humanitaire.
13. Toutes les délégations soulignent qu'il est nécessaire de veiller à ce que les États membres participent de manière adéquate à la programmation et à la mise en œuvre d'Europe dans le monde. D'une manière générale, il conviendra de consacrer d'autres réunions au lien qui existe entre la proposition, le règlement financier et la proposition de règlement sur la performance, en particulier en ce qui concerne la transparence des actions menées par la Commission.

14. De nombreuses délégations ont souligné l'importance que revêt le soutien à l'Ukraine et aux pays concernés par l'élargissement. Les délégations appellent à un niveau ambitieux de conditionnalité et de visibilité, notamment en conférant au Conseil un rôle clair pour ce qui est de définir les plans fondés sur les performances et d'octroyer des prêts fondés sur les performances. Certaines délégations ont également exprimé des inquiétudes quant aux règles d'éligibilité proposées, notamment en ce qui concerne une éventuelle augmentation des coûts.
15. Le sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP a par ailleurs tenu des premières discussions sur les aspects extérieurs de la migration, au cours desquelles il a été confirmé qu'un certain nombre de délégations souhaiteraient voir les dispositions pertinentes renforcées par l'introduction d'un objectif indicatif de dépenses. Certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux conséquences opérationnelles découlant du fait que la proposition de la Commission ne prévoit pas d'objectif de dépenses thématique dans le règlement.
16. Les délégations ont souligné qu'il était nécessaire de rationaliser les questions liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (OOD), à l'élimination de la pauvreté, au changement climatique, à l'égalité de genre, aux droits des femmes et des filles, aux droits des enfants et à la jeunesse. Les délégations sont préoccupées par la diminution de l'objectif en matière d'aide publique au développement (APD) et s'opposent à ce que la Commission soit autorisée à modifier l'objectif fixé à 90 % d'APD au moyen d'un acte délégué.
17. Les délégations demandent davantage de précisions sur le rapport entre les actions non programmables et les actions programmables, et que la différence entre les deux soit mieux définie. Il a été souligné que les actions non programmables devaient être complémentaires aux actions programmables, la grande majorité des actions devant être des actions programmables.

IV. CONCLUSIONS

18. Des progrès tangibles ont été accomplis pour ce qui est de l'examen de la proposition.
19. La présidence danoise a mis en place des méthodes de travail efficaces et a jeté les bases d'un renforcement du texte en ce qui concerne les sujets qui revêtent une importance pour les États membres, notamment le renforcement du rôle directeur du Conseil, l'adoption d'un langage plus ferme sur les principes fondamentaux de l'Union européenne (*état de droit, démocratie, droits de l'homme, respect du droit international humanitaire et réduction de la pauvreté*), une prise en compte plus précise du statut spécifique des pays concernés par l'élargissement, la clarification des liens avec d'autres règlements et le bon équilibre entre les actions programmables et les actions non programmables.

20. Le sous-groupe "Europe dans le monde" du groupe ad hoc sur le CFP continuera d'examiner le projet de règlement sous la présidence chypriote.
 21. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre note du présent rapport sur l'état des travaux concernant la proposition "Europe dans le monde", et à le transmettre au Conseil.
 22. Le Conseil des affaires générales est invité à prendre acte du présent rapport sur l'état des travaux.
-